

Zeitschrift: Le Tracteur et la machine agricole : revue suisse de technique agricole
Herausgeber: Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture
Band: 24 (1962)
Heft: 8

Rubrik: Communications

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

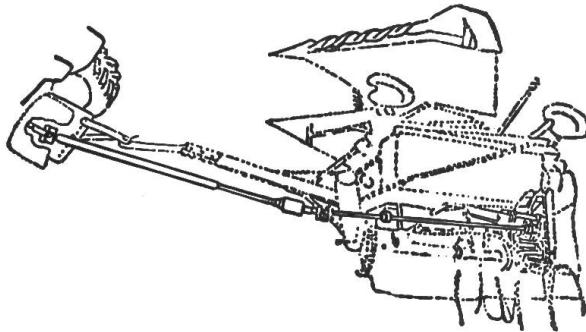
Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Faites transformer à temps votre moissonneuse-lieuse !



De nombreuses moissonneuses-lieuses en service dans notre pays sont encore d'anciens types prévus uniquement pour la traction animale et que l'on attelle simplement aux tracteurs. Comme la plupart des exploitations qui possèdent ces machines travailleront dans l'avenir également avec une moissonneuse-lieuse, il serait sage qu'elles fassent exécuter la transformation nécessaire pour que leur machine à traction animale devienne réellement une machine pour le tracteur. Il ne s'agit pas là de quelque chose de compliqué, comme on a généralement tendance à le croire. Il existe en effet dans le commerce des pièces prêtées à être montées et qui peuvent être posées sans aucune difficulté par n'importe quel atelier de mécanique, sur tous les modèles de moissonneuses-lieuses, et n'importe quand. Les organes et pièces en question consistent en un arbre à articulations (joints de cardan), qui se raccorde d'un côté à la prise de force du tracteur, de l'autre à la moissonneuse-lieuse. Cet arbre de transmission est prévu pour actionner le mécanisme de la moissonneuse-lieuse et vient remplacer ainsi le mécanisme d'entraînement classique constitué par l'une des roues porteuses (roue motrice) et la transmission à chaîne.

Le prix d'une telle transformation n'est en tout cas pas excessif, car il faut se dire que l'entraînement par prise de force permet de beaucoup ménager la machine de travail. Ce système d'entraînement donne également lieu à moins de bourrages et d'incidents de fonctionnement, du fait que le mécanisme de la moissonneuse-lieuse est actionné de façon directe. Aussi est-il à conseiller de faire transformer aussi les moissonneuses-lieuses que l'on se voit obligé de mettre en service dans les années à périodes de travail intense (conditions météorologiques défavorables). C'est dans ces moments-là, en particulier, que l'on se félicite de pouvoir profiter des avantages qu'offre l'entraînement de la moissonneuse-lieuse par la prise de force. La possibilité que l'on a ainsi de travailler plus rapidement et plus facilement, de faucher sans avoir d'ennuis mécaniques, de ménager la moissonneuse-lieuse et d'effectuer en outre du meilleur travail, compense largement les frais exigés pour la transformation dont il s'agit.

En inspectant vos véhicules, ne vous bornez pas à contrôler l'état des freins et des pneus, mais assurez-vous aussi qu'ils sont équipés des dispositifs éclairants et réfléchissants réglementaires.
